



HONORAIRES DE L'AGENCE

Au 1^{er} Janvier 2022

VENTES

Honoraires à la charge du vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION

REMUNERATION

- LOCAUX A USAGE D'HABITATION / TERRAINS

De 0 à 30 000 € <i>Avec un minimum de perception de 3500 € TTC</i>	12 % TTC
De 30 001 à 60 000 €	11 % TTC
De 60 001 à 80 000 €	10 % TTC
De 80 001 à 125 000 €	9,5 % TTC
De 125 001 à 150 000 €	8.5 % TTC
De 150 001 à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 à 500 000 €	5.5 % TTC
Au-delà de 500 001 €	5 % TTC

- LOCAUX PROFESSIONNELS

Quelque soit le montant	10% TTC
--------------------------------	----------------

LOCATIONS

Les honoraires de location ne pourront excéder :
Constitution dossier + rédaction bail = 8€/ m² + Etat des lieux = 3 €/ m²
Plafonnés par l'agence à un mois de loyer hors charge